AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20240530-DE en date du 30/05/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL 24 094

DEPARTEMENT DE LA SARTHE COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION Le 22 mai 2024 DATE D'AFFICHAGE Le 22 mai 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 26 **ETAIENT PRESENTS** 

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit mai à 20 h 30

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

EL 24-044

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 31 mai 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 22 mai 2024.

## **EXCUSÉS**

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Maryse BAYBAY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Éric ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Phillipe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

## **ABSENTS**

Angélique PLANCHETTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY.** 

\*\*\*\*\*\*

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Rapporteur : Damienne FLEURY

La collectivité souhaite soutenir une habitante de la commune pour le financement de l'achat d'un véhicule adapté à son handicap.

Cette aide financière sera versée par le CCAS mais cette dépense n'a pas été inscrite dans la subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS, fixée à 14.000 euros.

Aussi, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 500 euros au CCAS de la commune d'Yvré l'Evêque, afin de permettre le versement d'une aide financière d'un montant équivalent à la personne concernée pour l'achat d'un véhicule adapté.

Marie CHEVALIER indique que la commune devra prévoir une argumentation en cas de sollicitation d'autres personnes.

Mickaël JUIGNE indique que la personne a récemment remercié la commune dans la presse pour son soutien. La temporalité de cette communication n'est pas très adaptée. Il ajoute que cela ne remet pas en cause le besoin de soutien de la personne en question.

Madame le Maire indique qu'elle relira l'article de presse concernée.

Le conseil municipal décide de verser une subvention supplémentaire de 500 euros au CCAS de la commune d'Yvré l'Evêque.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20240580-DEL en date du 30/05/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL 24\_044

**DEL 24-044** 

VOTE

Votants: 26

POUR: 26

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Pour copie certifiée conforme. Yvré l'Evêque, le 30 mai 2024 Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire, Damienne FLEURY